



CHAMPION(NE) NATIONAL(E) DE LA COUPE ORION

La Coupe Orion doit son nom à un cheval très spécial de l'histoire canadienne du dressage : Orion était le partenaire de Pia Fortmuller au Grand Prix KWPN et un membre de l'équipe olympique canadienne. Leslie Reid, l'ancienne entraîneuse de Pia, l'a amené au niveau avancé, pour ensuite représenter le Canada à son bord aux Jeux olympiques de 2008 à Hong Kong.

À l'automne 2009, Orion est envoyé en Europe pour être vendu, tandis que Pia, alors médaillée d'or aux Championnats nord-américains Juniors et Jeunes cavaliers de 2006, s'y installe au même moment afin de poursuivre son entraînement. Leur partenariat débute durant cette période et Pia décide éventuellement d'acheter Orion. Âgée de 25 ans, la cavalière et sa monture participent à leur premier Grand Prix, pour ensuite connaître une période fructueuse en Grand Prix international européen. Orion et Pia se taillent éventuellement une place au sein de l'équipe sénior canadienne et leur carrière atteint un sommet lors de leur sélection à titre de couple remplaçant pour les épreuves de dressage olympique de 2012 à Londres.

Orion est malheureusement décédé en janvier 2014. Sa disparition a été non seulement une perte pour le dressage canadien, mais également un deuil personnel bouleversant pour Pia et sa famille. La Coupe Orion a été créée pour rendre hommage à ce hongre hors du commun. Il est à la fois émouvant et inspirant de constater que tout comme Orion épaulait la carrière de Pia en Grand Prix, la Coupe Orion appuiera la carrière d'autres athlètes canadiens de talent. Pia exprime parfaitement ce sentiment dans ses propres mots : « Je n'ai pas vraiment perdu Orion. Il restera éternellement présent dans mon cœur, et je suis très heureuse de savoir qu'il demeurera vivant grâce à l'héritage de la Coupe Orion. »

Objectif

L'objectif de la Coupe Orion est d'encourager et de soutenir les jeunes athlètes du Canada lors de l'étape déterminante du passage du niveau Jeunes cavaliers au niveau Grand Prix. Ce programme offre une occasion importante de développement aux athlètes tout en encourageant les organisatrices et organisateurs de concours à offrir des épreuves de Grand Prix pour les athlètes du programme U25.

Voici un résumé des avantages de la Coupe Orion :

- Elle établit un objectif de compétition entre les stades *S'entraîner pour gagner* et *Vivre pour gagner* du modèle de développement à long terme du sportif équestre (DLTSE) pour les athlètes et les entraîneuses et entraîneurs.
- Elle permet aux athlètes de 16 à 25 ans d'acquérir de l'expérience. La Coupe Orion encourage les jeunes athlètes à se concentrer sur l'entraînement et la planification avec un objectif tangible.
- Elle est conçue de façon à accorder aux jeunes athlètes une expérience dans les « grandes ligues » avec une confiance accrue et sans être intimidés par les professionnels aguerris.
- En remportant un titre national, l'athlète obtient des commandites et reçoit des offres d'occasions éventuelles d'entraînement.
- Elle encourage les comités organisateurs à offrir des épreuves de Grand Prix pour les 16 à 25 ans à leurs concours.



Prix

La gagnante ou le gagnant de la Coupe Orion recevra un veston commémoratif et une couverture séchante, ainsi qu'un prix en argent de 1000 \$. Elle ou il sera aussi reconnu comme championne ou champion national de la Coupe Orion.

Critères de la coupe Orion

1. CRITÈRES DE CANADA ÉQUESTRE

Canada Équestre (CE) a rédigé et adopté les critères suivants pour la Coupe Orion.

2. PROCÉDURE ET FRAIS DE DÉCLARATION

Toutes et tous les athlètes doivent déclarer leur intérêt à soumettre leur candidature pour une sélection à la Coupe Orion. À cette fin, elles et ils doivent remplir et transmettre le [formulaire de déclaration d'intérêt](#) avant le **31 mai**. Les frais de déclaration sont de 50 \$.

Les **déclarations tardives** seront acceptées jusqu'au **30 juin** et seront refusées en toutes circonstances après cette date. Les frais de déclaration tardive sont de 150 \$.

Un formulaire de déclaration incomplet sera considéré comme invalide. Toute fausse représentation intentionnelle quant aux renseignements entraînera l'élimination de la candidate ou du candidat.

3. AUCUNE MODIFICATION

Si un couple athlète-cheval est modifié durant la période de qualification, il faut produire une déclaration tardive et le nouveau couple doit obtenir de nouvelles notes de qualification. Les frais de déclaration tardive sont de 150 dollars canadiens. Il est interdit de transférer les notes d'un cheval jumelé à une ou un autre athlète ou d'une ou d'un athlète qui a utilisé un autre cheval.

4. PÉRIODE DE QUALIFICATION

La période de qualification pour la Coupe Orion est du **1^{er} janvier au 15 septembre**.

5. QUALIFICATIONS

CONCOURS OU ÉPREUVES DE QUALIFICATION ET NOTES DE QUALIFICATION

- i. Les athlètes doivent participer aux épreuves de qualification (avec une reprise de Grand Prix FEI 16-25) lors de concours Or de CE, de concours nationaux de l'United States Equestrian Federation (USEF) ou de concours autorisés par la Fédération Equestre Internationale (FEI) (CDI).
- ii. Les notes obtenues aux concours Platine (CDI) seront bonifiées de 1 %.
- iii. Les deux (2) notes doivent être obtenues à une épreuve FEI de niveau Grand Prix destinée aux athlètes de 16 à 25 ans. Les athlètes peuvent utiliser les notes obtenues à des reprises au choix (TOC) pour leur qualification.
- iv. Toutes les notes de qualification doivent être obtenues d'un jury composé d'un minimum de deux juges et formé de l'une des façons suivantes :
 1. Deux (2) juges de dressage Senior de CE ou deux (2) juges de dressage Senior nationaux étrangers, ou un(e) de chaque catégorie;



2. Un(e) (1) juge de dressage de la FEI et un(e) (1) juge de dressage Senior de CE ou un(e) juge de dressage national étranger;
3. Deux (2) juges de dressage de la FEI ou plus (la note totale du jury doit être soumise à titre de note de qualification).

6. RÈGLES, RÈGLEMENTS ET POLITIQUES

Les règlements suivants s'appliquent à l'octroi de la Coupe Orion :

- a. Les règlements de la FEI en vigueur relatifs aux concours de dressage, avec leurs modifications.
- b. Les règlements généraux de la FEI en vigueur, avec leurs modifications.
- c. Les règlements vétérinaires de la FEI en vigueur, avec leurs modifications.
- d. Les règlements de dressage en vigueur de CE, avec leurs modifications.
- e. Les règlements généraux de CE en vigueur, avec leurs modifications.

Si la FEI publie des changements aux règlements énumérés précédemment, les nouveaux règlements (les plus récents) prendront effet dans les présents critères, le cas échéant. Les livres de règlements de la FEI peuvent être téléchargés à partir du site Web de cette dernière à www.fei.org.

Si CE publie des changements aux règlements énumérés précédemment, les nouveaux règlements (les plus récents) prendront effet dans les présents critères, le cas échéant. Veuillez consulter le site Web de Canada Équestre à www.equestrian.ca pour obtenir les règles et règlements les plus récents.

Les athlètes et les propriétaires des chevaux déclarés doivent s'assurer de connaître et de comprendre les procédures de sélection, les règles, les règlements et les politiques.

7. EXIGENCES ET MESURES DE RESTRICTION CONCERNANT L'ADMISSIBILITÉ DES ATHLÈTES

- a. L'athlète doit être âgé de 16 à 25 ans au moment de la déclaration (*voir l'annexe 6 des règlements de la FEI – U25*).
- b. L'athlète doit être titulaire d'une licence sportive Or ou Platine de CE lors des épreuves de qualification.
- c. L'athlète doit détenir la citoyenneté canadienne au moment de la déclaration et de la sélection.
- d. L'athlète n'est pas autorisé à prendre part à la présente procédure de sélection sous l'influence des substances interdites désignées par le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) (<http://cces.ca/>), l'Agence mondiale antidopage (AMA) (<https://www.wada-ama.org/>) ou la FEI (<http://www.fei.org/>).

8. EXIGENCES ET MESURES DE RESTRICTION CONCERNANT L'ADMISSIBILITÉ DES CHEVAUX

- a. Un passeport national de CE ou un document de la FEI en règle (autrefois connu sous le nom de passeport FEI) doit être délivré pour chaque cheval.
- b. Une fiche d'identification active de CE doit être émise pour chaque cheval.

9. SÉLECTION DE LA OU DU RÉCIPiendaIRE DE LA COUPE ORION



- a. Les notes et les détails des concours doivent être transmis à l'aide du [formulaire de soumission de notes](#) avant **minuit (HE) le 15 septembre. Les formulaires reçus après cette échéance ne seront pas pris en compte.** *Un formulaire de déclaration incomplet sera considéré comme invalide. Toute fausse représentation intentionnelle quant aux renseignements entraînera l'élimination du candidat.*
- b. La moyenne des deux notes soumises pour l'épreuve de Grand Prix (de 16 à 25 ans) pour chaque couple athlète-cheval est calculée afin de déterminer la gagnante ou le gagnant de la Coupe Orion. Les notes obtenues aux concours de niveau Platine (CDI) seront bonifiées de 1 % avant le calcul de la moyenne et la constitution du classement.
- c. En cas d'égalité entre deux couples ou plus, la note en individuel la plus élevée en épreuve de Grand Prix (de 16 à 25 ans) déterminera le couple gagnant. Si l'égalité persiste, la deuxième note en individuel en épreuve de Grand Prix (de 16 à 25 ans) la plus élevée brisera l'égalité.

10. ANNONCE DE LA OU DU RÉCIPiendaIRE DE LA COUPE ORION

CE dévoilera le nom de la ou du récipiendaire une fois le processus de sélection terminé.

11. PRÉSENTATION DE LA COUPE ORION

La Coupe Orion sera présentée en public sur le site d'un événement de dressage dans l'année au cours de laquelle la coupe a été remportée.